



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 23794

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative de bien vouloir lui faire connaître le dispositif prévu pour les prochaines vacances d'été, mis en oeuvre en lien avec les associations concernées, pour aider les jeunes ne pouvant partir en vacances, aujourd'hui, hors d'un contexte associatif.

Texte de la réponse

Au-delà des opérations Ville Vie Vacances, auxquelles l'État apporte son soutien, le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MSJSVA), et plus particulièrement la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire et la direction des sports, organise en partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV), pour la 5e année consécutive, l'opération Solidar'Été !. Cette opération a pour objectif, en lien avec les associations concernées, d'offrir des séjours de courte durée à des jeunes qui ne partent pas en vacances. Ces séjours destinés aux jeunes, principalement âgés de 11 à 17 ans, se déroulent durant les vacances scolaires, dans les établissements publics du MSJSVA. Ils ont touché 7 000 jeunes en 2007. Dans ce cadre, il est demandé de porter une attention particulière à l'accueil des jeunes les plus démunis issus de quartiers sensibles, ainsi qu'au public féminin. Le choix des participants est réalisé par les services déconcentrés du ministère en collaboration avec les associations locales et les services sociaux des municipalités de la région concernée. Les séjours sont d'une durée maximale de cinq jours. Les jeunes peuvent y découvrir et pratiquer diverses activités sportives, scientifiques et techniques et être sensibilisés à leur environnement. L'objectif éducatif ainsi poursuivi est de mettre les jeunes en situation de réussite pour leur donner envie de poursuivre des activités et de favoriser leur insertion.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23794

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4347

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6231